

Introduction

La participation au BE Wize IoT challenge est libre, gratuite et sans obligation d'achat. En revanche l'inscription est obligatoire.

Le Hackathon débute le 10 avril 2019 à 8h30 et se termine à 19h.

Les règles sont simples :

Venez avec votre inspiration, votre imagination et votre créativité, soyez inventif.

La qualité des participants et votre super équipe pluridisciplinaire de 2, 3, 4 ou 5 maximums vous permettront de collaborer dans une très bonne ambiance de travail.

Thème 1 : améliorer la performance énergétique du métro avec Keolis Lyon

ou

Thème 2 : imaginer de nouveaux usages pour la surveillance et l'entretien des réseaux de gaz avec GRDF

Coachés par les sponsors Keolis Lyon et GRDF, les membres de Wize Alliance et AllWize, découvrez un nouveau protocole de communication IoT et développez en une journée un prototype utile et efficace répondant à des besoins métiers concrets : au sein de la filière gaz, par exemple dans les domaines de la sécurité du réseau ou de la détection du dommage aux ouvrages ou encore dans le domaine de la maintenance et de la performance énergétique du métro. Vous serez en compétition avec d'autres équipes. Vous présenterez votre projet devant un jury exigeant composé de représentants de Wize Alliance, Allwize et des sociétés sponsor Keolis Lyon et GRDF. Démarquez-vous et restez connectés !

Les 2 équipes gagnantes pour les 2 challenges se verront remettre une gratification **d'une valeur totale de 5 000 € - cinq mille euros** (soit 2 500€ par équipe lauréate) à répartir entre les participants sous forme de carte cadeau à valoir sur Amazon.com ou un site électronique de leur choix. Chaque participant des équipes gagnantes se verront également remettre un kit de développement IoT utilisant le protocole Wize.

Les lauréats pourront en outre bénéficier d'une valorisation de leurs projets au travers d'une communication portée par la Wize Alliance et les sponsors.

Si vous sentez vos paupières lourdes, que vous avez un petit creux ou une petite soif... soyez rassurés ! Nous avons prévu de quoi vous ravitailler.

Règlement Jeu concours du Hackathon by SIDO Du 10 Avril 2019

Ce concours créé à l'initiative de la société CObees, a pour objectif d'imaginer et de développer, durant une journée lors du Hackathon by SIDO, un prototype IoT pouvant solutionner des problèmes liés à la surveillance et l'entretien du réseau gaz de GRDF et la performance énergétique du métro de Lyon géré par Keolis Lyon.

Article 1 : L'organisateur

CObees, dont le siège social se situe 1 place Tobie Robatel – 69001 Lyon organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Hackathon by SIDO ».

Article 2 : Participation

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique déclarant être âgée de 18 ans minimum (toute personne mineure peut participer à ce jeu concours sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux). Les participant(e)s sont des personnes ayant un profil de développeur informatique, graphiste, web designer, marketer ou communicant. Ils peuvent être étudiants, salariés, freelance ou en recherche d'emploi. Le challenge est ouvert à toutes les nationalités.

Les participant(e)s doivent impérativement être préinscrit(e)s au préalable sur le site de l'organisateur (www.sido-event.com). Pour des raisons d'organisation, la capacité d'accueil est limitée à 60 personnes. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le niveau des participant(e)s. A la suite de cette vérification, l'organisateur validera ou non l'inscription. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant à ce jeu.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants peuvent s'inscrire soit individuellement, soit en équipe sur le site www.sido-event.com en remplissant le formulaire d'inscription et en indiquant leur nom, prénom, adresse email, etc. Les participants seront répartis par équipe pluridisciplinaire de 5 personnes maximum. Pour les personnes inscrites individuellement, l'organisateur formera les équipes à leur arrivée.

Les participants s'engagent à fournir, lors du Concours, des créations originales et personnelles n'ayant fait l'objet d'aucune diffusion ou publication sous n'importe quelle forme, conditions et supports que ce soient. Chaque participant / équipe est responsable des créations qu'il présente. Si une tentative de tricherie ou de fraude d'un participant ou d'une équipe est avérée, celui-ci ou celle-ci se verra interdire de participer au Concours.

Chaque participant concède aux organisateurs, à ses représentants, prestataires, partenaires, et à toute personne agissant sous ses ordres ou avec sa permission,



l'autorisation de publier toutes les photographies, images, vidéos prises lors de l'évènement pour une durée de deux ans. Les participants autorisent les organisateurs à les filmer 24h. Ces images seront ensuite diffusées sur internet afin de communiquer sur cet événement.

Les droits appartiendront entièrement à l'organisateur. Le participant doit accepter expressément l'intégralité des clauses dudit règlement.

Article 4 : Modalités d'inscription

Les inscriptions sur le site www.sido-event.com sont gratuites et sans obligation d'achat. Elles sont ouvertes jusqu'au 29 mars 2019 inclus. Aucune inscription ne sera prise en compte après l'expiration de la date limite. Un accusé de réception sera envoyé aux personnes ayant rempli le formulaire sur le site de l'organisateur (www.sido-event.com) afin de valider la demande d'inscription. Le Concours débute le mercredi 10 avril à 8h30 et prendra fin le même jour à 19h. Il se déroulera sur le SIDO, Cité Internationale de Lyon, Forum 5 & 6 - 50 Quai Charles de Gaulle | 69463 Lyon cedex 06.

Article 5 : Droit d'accès sur les données

Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 06/01/1978, les fichiers contenant des informations nominatives collectées auprès des participants seront déclarés à la CNIL.

Chacun de ces participants dispose d'un droit d'accès, de suppression ou de rectification pour toute information les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées.

Pour exercer leurs droits d'accès, de rectification ou d'opposition, les participants peuvent envoyer un courrier à la société organisatrice à l'adresse indiquée à l'article intitulé « l'organisateur ».

Article 6 : La propriété intellectuelle

Lors du jeu concours, les participants devront utiliser dans la mesure du possible uniquement des sources libres de droits. Tout élément de tiers, y compris les logiciels libres, devra être identifié clairement avec sa version, les termes de licence applicable et tout autre détail concernant son utilisation.

En aucun cas, les créations ne devront porter atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou à un droit à l'image.

Chaque participant garantit à l'organisateur que sa création n'affecte en aucune manière les droits éventuellement détenus par un tiers, et qu'il a obtenu le cas échéant l'autorisation de tiers ayant éventuellement participé à son élaboration.

Les participants autorisent expressément l'organisateur, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit les projets présentés dans le cadre de ce jeu concours. Chaque participant accepte d'être médiatisé (book, site internet, etc.) et autorise l'organisateur, à titre gratuit, à présenter l'ensemble des travaux réalisés sur tous les supports de communication attachés au présent jeu

concours.

L'organisateur mentionnera obligatoirement le nom et prénom de chaque participant au projet quand celui-ci sera exploité à des fins médiatiques liées au Concours.

Seul l'organisateur dispose des droits exprimés ci-dessus sur les projets réalisés lors de ce jeu concours.

Article 7 : Logistique

Les participants devront apporter leur matériel informatique (**ordinateur portable, logiciel Arduino IDE**).

Les participants restent seuls responsables de leurs matériels et logiciels.

Une connexion internet sera disponible durant tout le Concours. Du matériel de bureau (stylos et papier) sera mis à la disposition des participants. Les participants recevront des repas et des boissons gratuitement durant la journée du Hackathon.

Les équipes expérimentées issues de Wize Alliance, AllWize, Keolis et GRDF seront présentes sur place toute la journée du 10 avril afin d'aiguiller les équipes dans leur projet sur les aspects techniques et la compréhension des enjeux métier. Ils auront pour rôle d'aider les groupes en difficulté, d'amener des idées et de répondre aux questions des participants.

Article 8 : Désignation des équipes gagnantes et remise des lots

Le Concours prendra fin le mercredi 10 avril à 19h00. Les participants devront préparer leur pitch de 2 min qui sera présenté devant un jury composé de représentants de Wize Alliance, AllWize, Keolis et GRDF. A l'issue de ces présentations, chaque participant des 2 équipes gagnantes recevront un prix pour une valeur totale estimée à 5000 euros.

Le Jury évaluera de manière objective selon les critères suivants :

- La cohérence du projet avec la problématique adressée
- L'utilité du projet
- La faisabilité technique du projet
- La viabilité du projet
- La cohérence avec les métiers représentés par les sponsors

Les 2 équipes gagnantes seront également annoncées sur le site internet www.sido-event.com.

Les prix seront acceptés tels qu'ils sont annoncés. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par les gagnants. Aucune contrepartie ne pourra être demandée par les gagnants sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement.

Article 9 : Acceptation du présent règlement

Le présent règlement et le dossier de candidature, sont disponibles sur le site internet de l'Organisateur pendant la période du Concours. La participation d'un candidat au Concours vaut acceptation du présent règlement.

La participation à ce jeu concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants. En cas de force majeure ou événement similaire, l'organisateur se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet. Les candidats s'engagent par ailleurs à respecter le règlement intérieur du Hackathon by SIDO. Tout manquement à ce règlement entraînera l'exclusion de toute l'équipe.

Article 10 : Responsabilité et litige

L'organisateur se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. De même, en aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de litiges avec les sociétés responsables des lots offerts.

Des ajouts ou des modifications à ce règlement, en cas de force majeure, peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. Toute contestation relative au jeu ou au règlement devra obligatoirement parvenir par écrit dans un délai d'un mois à compter du 10 avril 2019 à l'organisateur. Tout litige né à l'occasion du présent jeu concours et qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents de Lyon.



Déroulé du Hackathon by SIDO

Mercredi 10 Avril 2019

8H30 - 9H00 : accueil café participants

9H00 - 9H40 : présentation de la Wize Alliance, challenge Keolis Lyon et GRDF Lyon, présentation technique du hackathon

9H40 - 10H : pause-café et création des équipes

10H00 - 13H00 : travail en équipe

13h00 : livraison restauration sur place

14h00 - 18h00 : travail en équipe

18h15 - 18h45 : sessions de pitch (dans une salle de conférence toute équipée à l'étage)

18h45 - 19h00 : délibération jury

19h00 - 19h15 : remise des prix

19h15 - 20h30 : cocktail SIDO exposants, vip, partenaires